

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 20 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absents excusés : HUREL Noël (pouvoir à APPRIEUX Angéline), CARRION Adèle (pouvoir à Jean-Louis DELAY),

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 13 février 2020

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération – approbation du compte administratif du budget communal 2019.
- Délibération – approbation du compte de gestion du budget communal 2019.
- Délibération – affectation du résultat.
- Délibération – adhésion à panneau pocket.
- Travaux voirie – bâtiments.
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales.
- Urbanisme.
- Courriers reçus.
- Questions diverses.

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération – lancement d'un appel d'offre pour les travaux de la toiture de l'école.
- Délibération – demande de crédit court terme.

1 - Délibération – approbation du compte administratif du budget communal 2019 :

Le **Conseil Municipal** examine le compte administratif communal 2019, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

Primarette

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	380 575.75 €	554 563.23 €
Investissement	545 088.67 €	382 829.26 €

Hors de la présence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif du budget communal 2019, 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2 - Délibération – approbation du compte de gestion du budget communal 2019 :

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2019, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	838 839.80 €	697 218.68 €	1 536 058.48 €
Titres de recettes émis	382 829.26 €	579 047.76 €	961 877.02 €
Réductions de titres		24 484.53 €	24 484.53 €
Recettes nettes	382 829.26 €	554 563.23 €	937 392.49 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	838 839.80 €	697 218.68 €	1 536 058.48 €
Mandats émis	545 088.67 €	382 762.04 €	927 850.71 €
Annulations de mandats		2 186.29 €	2 186.29 €
Dépenses nettes	545 088.67 €	380 575.75 €	925 664.42 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		173 987.48 €	11 728.07 €
Déficit	162 259.41€		

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019, présenté par le receveur municipal,

Primarette

Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2019, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion de l'année 2019, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3 – Délibération - affectation du résultat :

Au nom de la commission finances, Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2019 s'élève à 320 248.56 €.

M. GAS Marcel propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 307 853.86 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 12 394.70 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 février 2020,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal, pour un montant de 307 853.86 € à la section d'investissement et pour un montant de 12 394.70 € à la section de fonctionnement.

4 – Délibération – lancement d'un appel d'offres pour les travaux de la toiture de l'école :

Mme le Maire explique que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité et rénovation des bâtiments scolaires il est proposé d'anticiper, compte tenu de son extrême urgence, sur les travaux de la toiture de l'école primaire.

Mme le Maire propose de lancer une procédure d'appel d'offres afin que ces travaux soient exécutés au mois de juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à engager la procédure et à signer tout document y afférent.

5 – Délibération – demande de crédit court terme :

Après avoir entendu le rapport de Marcel GAS, 2^{ème} adjoint, vu le projet de contrat de prêt court terme du crédit agricole Centre-Est et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Primarette décide de contracter auprès du crédit agricole Centre-Est, un emprunt de 125 000 € (cent vingt cinq mille euros) destiné à financer ses besoins ponctuels de trésorerie.

Primarette

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

PRET RELAIS A COURT TERME A TAUX FIXE

Objet	Trésorerie
Montant	125 000 €
Durée	24 mois
Taux fixe	0.40 %

Conditions particulières :

Taux	Ces taux sont ceux en vigueur au 29/01/2020 garantis jusqu'au 25/02/2020, sous réserve de votre accord au plus tard à cette date.
Délai de déblocage	Déblocage par tranches possible, sous réserve d'acceptation du dossier, dans les 3 mois qui suivent l'édition du contrat.
Profil d'amortissement	Capital IN FINE, intérêts annuels à terme échu.
Remboursement anticipé	Possible sans indemnité
Frais de dossier	380.00 €

Article 3 : La commune de Primarette s'engage à inscrire au budget primitif 2020 cet emprunt en recettes d'investissement.

Article 4 : le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Mme le Maire.

Article 5 : l'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder à des déblocages.

6 - Travaux bâtiment et voirie :

Voirie :

- Impasse du terrier en bicouche.
- Chemin de Galine – reprise couche enrobé + bicouche.
- Devant la mairie – reste à faire le traçage au sol de la zone 30km/h.
- Broyage suite à la tempête du 13 novembre 2019 – environ 15 jours de travail.

Bâtiments :

Mairie :

- Raccordement goutte à goutte.
- Finition garde corps et main courante.
- A l'intérieur : sanitaire posé – peinture et carrelage terminés - garde corps à l'étage – test ascenseur.
- Réception du chantier mairie – lundi 24/02/2020 à 15h.
- Levée de réserves – lundi 2/03/2020 à 15h.

Ecole :

- Pose d'un garde corps sur le local des associations
- Nécessité de travaux d'urgence sur la toiture.

Primarette

7 - Comptes-rendus commissions intercommunales :

Conseil communautaire :

- Projet Tencate – agrandissement entre les deux bâtiments.

Economie :

En 2019, EBER a notamment mené et coordonné 3 missions :

1 - Animation du territoire avec un projet d'irrigation sur 889 Hectares sur la zone de Reventin - Chonas - Plateau de Louze pour 17 M€ d'investissements dont 5 M€ à charge EBER, un accompagnement du projet de méthanisation AGROMETHA basé à Eyzin-Pinet rassemblant 31 agriculteurs locaux dont 3 basés sur EBER.

2 - Une action pour le développement de la filière Fruit sur l'Isère Rhodanienne

3 - L'élaboration d'un diagnostic des filières élevage sur le territoire (cartographie, acteurs en bovin, acteurs en ovins, etc ...)

Un rappel pour une attention particulière sur la lutte contre l'ambrosie qui pénalise chaque année environ 13 % de notre population. Un budget de 20 K€ y est consacré sur le territoire avec, pour chaque commune, la désignation d'un élu référant et d'un agriculteur.

Enfin sur le volet économique, nous retenons d'une part la réfection de la friche Pichon Beaurepaire pour un montant de 3,7 M€, friche qui intéresse 3 porteurs de projets dans différentes activités sur le BTP, la pharmacie ou l'industrie du recyclage. Ces projets occuperaient l'intégralité des locaux pour un niveau d'emplois allant de 30 à 100 postes à pourvoir.

Concernant la zone de Champlard, projet encore en instance d'instruction entre une enquête publique et des fouilles archéologiques (budget de 200 000 €) qui se dérouleront l'une comme l'autre au cours du second semestre 2020. EBER abondera pour 125 000 € ces démarches en 2020.

8 – Urbanisme :

- Accord DP Tinoco Jean – le 28/01/2020 - Clôture.

9 – Courriers reçus :

- AADP : Demande de subvention pour le festival d'humour.
- CCEBER : Elaboration du schéma des équipements sportifs couverts du territoire.
- Paroisse Saint Benoît : Convention d'organisation de manifestation dans une église.
- Orange : Pétition des habitants de la Vallée de la Varèze.
- Maison du Territoire : Mise en accessibilité arrêt bus en face de l'auberge gourmande.
- AADP : Invitation au festival d'humour.

10 – Questions diverses :

- Invasion de chenilles processionnaires le long du TGV vers la Tour Télécom - prise de contact avec l'Agence Régionale de Santé.
- Visite annuelle des services départementaux de l'éducation nationale.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 22h30.
Le prochain Conseil aura lieu le mardi 10 mars 2020 à 18h30 à la salle de la mairie.

Primarette